

**Sous-Cluster Protection de L'Enfance
République Centrafricaine en collaboration
avec le Cluster Education**

**Lignes directrices pour la protection de
l'enfance dans les Espaces Amis des Enfants
et Espaces Temporaires d'Apprentissage et de
Protection des Enfants**

Bangui, juin 2014



Table des Matières

| | |
|---|----|
| 1. Introduction..... | 3 |
| 2. Objectifs des EAE et ETAPES..... | 4 |
| 3. Consideration avant d'ouvrir un EAE ou une ETAPE | 5 |
| 4. Politiques pour la protection de l'enfant | 6 |
| 5. Ressources humaines..... | 7 |
| 6. Eau, hygiène et assainissement | 9 |
| 7. Administration..... | 11 |
| 8. Programme..... | 11 |
| 9. Enfants vulnérables et/ou à risque..... | 16 |
| 10. Assistance psychosociale..... | 18 |
| 11. Enfants avec besoins spéciaux | 20 |
| 12. Participation | 21 |
| 13. Evaluation..... | 23 |
| 14. Transition et durabilité | 24 |

1. Introduction

Dans la situation actuelle observée à Bangui et sur une grande partie du territoire, la vie de nombreux enfants s'est retrouvée bouleversée. De nombreux enfants ont été témoins d'actes de violence terrifiants, se retrouvent déplacés, quelquefois séparés des membres de leurs familles, et n'ont plus accès à l'éducation. La protection de ces enfants est l'une des grandes priorités du Sous-Cluster Protection de l'Enfance et du Cluster Education, aussi bien que des sections Education et Protection de l'Enfant de l'UNICEF en République Centrafricaine (RCA).

Les Espaces Amis des Enfants (EAE) sont établis dans les contextes d'urgence pour proposer une première réponse aux besoins psychosociaux des enfants. Ces lignes ont été en effet conçus afin d'inscrire les EAS dans une stratégie plus large de protection communautaire et afin d'atteindre leurs objectifs primordiaux de : a) protection et promotion du bien-être des enfants dans un environnement sécurisé et protecteur; b) mobiliser les communautés autour de la protection des enfants, surtout les plus vulnérables ; c) constituer un centre gravitationnel pour établir un système de référencement et prise en charge multi sectoriel et spécialisé, si nécessaire. Comme principe fondamental, ils doivent donner aux enfants l'opportunité d'être impliqués dans des activités diverses permettant la stimulation physique, intellectuelle et créative et de recevoir un support adapté à leur besoins. Cependant une synergie et coordination ont été développée avec un autre mécanisme de réponse d'urgence qui cible spécifiquement les enfants : les Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection de l'Enfance (ETAPES).

En effet, dans les situations d'urgence, lorsque l'éducation des enfants est interrompue, il est aussi essentiel de promouvoir des activités d'apprentissage qui puissent rapprocher les enfants des activités éducatives, selon leur âge. Les ETAPES sont adaptés à la situation d'urgence, et grâce à l'implication de ressources humaines locales, elles peuvent aussi continuer à fonctionner dans les communautés une fois que le retour des enfants et de leur famille dans leurs communautés commence.

Le développement de ces lignes directrices est une initiative du Sous-Cluster Protection de l'Enfance en étroite coordination avec le Cluster Education, qui a pour but de promouvoir une meilleure et formelle intégration de la protection et de l'éducation au sein des EAEs et ETAPES. Ces lignes cherchent aussi à établir des liens effectifs entre les deux secteurs qui permettront une meilleure utilisation et capitalisation des expertises de chaque secteur, dans l'intérêt des enfants.

Les lignes directrices peuvent être utilisées pour :

- 1. Guider la planification et implémentation d'un EAE ou ETAPE**
- 2. Clarifier les différences entre les EAE et les ETAPES ainsi que les points d'intégration et de référencement.**

Finalement, ce document a été conçu pour fournir un cadre de référence formelle, le contenu doit être mis en place de façon flexible et adapté au contexte spécifique qu'il s'agisse d'un site de déplacés, d'un village ou d'un quartier résidentiel et plus important encore, de besoins réels de la communauté et des enfants. Aussi, il est impératif d'établir et de maintenir une étroite coordination entre les EAE et les ETAPES sur le terrain, aussi bien qu'avec d'autres services et mécanismes et réseaux communautaires.

2. Objectifs des EAE et ETAPES

Espaces Amis des Enfants

- Renforcer la résilience des enfants affectés par la crise et promouvoir leur développement, en leur offrant l'opportunité de participer à des activités récréatives, créatives et sportives structurées encadrés par des adultes formés pour cela.
- Identifier et trouver des moyens de répondre aux menaces et risques que les enfants et jeunes rencontrent dans leur environnement actuel.

Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection des Enfants

- Assurer la continuité de l'apprentissage scolaire et la protection des enfants pour une meilleure intégration lors de leur retour dans les écoles.

Différences

EAE – Expertise technique en protection de l'enfant

ETAPE – Expertise technique en éducation

Points communs

Les EAE et les ETAPE donnent tous les deux l'opportunité aux enfants de se socialiser, d'apprendre, et d'avoir un soutien psychosocial. Ce sont des espaces sécurisés où les enfants vulnérables peuvent être identifiés, et les communautés mobilisées.

Points d'intégration

* Référencement des enfants séparés et non accompagnés, ou autrement vulnérables vers les EAE pour orientation vers l'organisation responsable d'un programme pour enfants séparés/non-accompagnés et/ou autres enfants particulièrement vulnérables.

* Activités récréatives ainsi qu'une réponse et soutien psychosociale et renforcent la résilience, aussi à travers des activités récréatives menées par les animateurs des EAE et des ETAPEs ; activités éducatives dans les EAE.

* Certains volets de Formation psychosociale commune du personnel

Remarque.

* Activités psychosociales et récréatives menées par les animateurs des EAE dans les ETAPEs et activités éducatives dans les EAE.

* Les calendriers des activités des EAE et ETAPEs (lorsqu'il existe un EAE et une ETAPE sur le même site ou quartier) ne doivent pas faire de chevauchement ; et donc ne pas organiser des activités pour les mêmes tranches d'âge au même moment.

* Les ETAPEs doivent intégrer les activités psychosociales dans leur calendrier d'activités.

Le personnel des ETAPEs doit avoir suivi une formation sur les activités psychosociales qui renforcent la résilience des enfants.

3. Considération avant d'ouvrir un EAE ou une ETAPE

La mise en place de tels espaces devra prendre en compte les critères/considérations suivantes :

- ✓ **Evaluation** des questions liées à la protection de l'enfant et à l'éducation; l'équipe qui fera l'évaluation devra être multisectorielle (protection-éducation) car elle devra de recueillir les informations nécessaires à une décision sur la mise en place ou non d'un EAE et/ou ETAPE.
- ✓ **Analyse de l'impact et des risques.** Considérer l'impact de l'ouverture des EAE et ETAPES et respecter le principe « *ne pas nuire* »¹
- ✓ **Plan de contingence.** Mettre en place un plan de contingence (saison des pluies, mouvement de populations)
- ✓ **Coordination.** Identifier non seulement les autres acteurs et organisations présents, mais aussi ce qui est planifié et financé, et coordonner la réponse pour éviter des chevauchements.
- ✓ **Consultation** avec les bénéficiaires et les systèmes de protection de l'enfance à base communautaire déjà présents, et engagement et arrangements avec les autorités.
- ✓ **Choisir le site.** Considérer l'espace physique, la sécurité, l'accès à l'eau, et l'assainissement et la taille de l'espace en prenant en compte les activités à y mener.
- ✓ Considérer les structures existantes avant de construire un nouvel espace. Privilégier les structures étatiques sous-utilisées qui peuvent être mises à profit; Exemple: infrastructures de secteurs sociaux; maison de jeunes des mairies, etc. Voir Checklist de la logistique [Annexe 1](#)
- ✓ **Approches et objectifs.** Décider une approche spécifique à prendre en consensus avec les organisations présentes, planifier l'EAE, développer les règles d'opération, politique pour la protection de l'enfant (y compris le code de conduite) et préparer les kits. Voir exemple de kit [Annexe 2](#)
- ✓ **Recrutement du personnel.** Décider des montants de primes (en coordination avec structures déjà en place) ; Voir Chapitre 5 pour les détails sur le recrutement.
- ✓ **Options de retrait.** Considérer et planifier les options de durabilité, et "hand over". Exemples: Transfer à une structure étatique de la protection de la mairie/préfecture/arrondissement, ou à une structure locale de protection de l'enfant
- ✓ **Système de référencement.** Il est important de connaître les différentes options de référencement (protection de l'enfance, VBG) et des services disponibles pour les enfants et les familles
- ✓ **Suivi et évaluation des activités du projet.** Mettre en place des outils de gestion, de suivi et d'évaluation; un système de registre de présence et de fréquentation ; fiche de référencement et de suivi ; système de collecte de données et rapport hebdomadaire au sous cluster protection de l'enfance
- ✓ **Formation du personnel.** Le personnel des ONGs Internationales et/ou Nationales ainsi que les volontaires impliqués dans les activités des EAEs doit être formé sur les concepts de base de la protection des enfants, les standards minimum de protection des enfants en situation d'urgence ainsi que sur la gestion des EAEs

¹ Le principe « *ne pas nuire* » implique que l'action humanitaire doit (1) Éviter de provoquer ou d'exacerber des conflits ou de créer une situation d'insécurité pour les populations secourues ; (2) Éviter d'exacerber les disparités préexistantes ; (3) Tenir compte des besoins particuliers des groupes d'enfants et de femmes les plus vulnérables ;

4. Politiques pour la protection de l'enfant

Les Espaces Amis des Enfants (EAE) et les Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection des Enfants (ETAPEs) sont une partie importante de l'environnement protecteur de l'enfant dans les situations d'urgence ; ils doivent donc être en mesure de protéger les enfants et d'empêcher que ces derniers soient exposés à des dangers supplémentaires. En particulier, il est important de s'assurer que ces espaces soit libres de violences, abus, exploitation et négligence, et que les facilitateurs et moniteurs/monitrices utilisent des méthodes de discipline positives. Pour cela il est essentiel de développer et mettre en place une politique pour la protection de l'enfant, incluant un Code de Conduite et former tous les employés et volontaires travaillant dans les EAE et ETAPEs. Des procédures et conseils précis aideront à garantir une action rapide face aux inquiétudes concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant. Ils permettent aussi à une organisation de respecter toute prescription juridique ou de pratique. Voir la checklist pour l'établissement d'une politique pour la protection de l'enfant ([Annexe 3](#)).

La politique et les procédures doivent articuler :

- Les réponses /actions à prendre face à un enfant qui dit avoir été victime, ou qu'un autre enfant a été victime de maltraitance et de tout autre type d'abus
- Les réponses /actions à prendre face lors des allégations contre un membre du personnel, un volontaire ou une autre jeune personne
- Les réponses /actions à prendre lorsqu'on soupçonne des violations au droits et bien-être de l'enfant mais où aucune allégation spécifique n'a été faite
- Les coordonnées des services locaux chargés de la protection de l'enfant, s'ils existent
- Comment gérer les informations sur les personnes concernées, les enfants, et les familles
- Les définitions de la maltraitance et des abus
- Des informations sur la vulnérabilité particulière de certains groupes d'enfants, y compris les enfants handicapés et les communautés à risque
- Les règles de discipline, incluant l'interdiction d'utiliser des punitions corporelles ou physiques, qui doivent aussi être affichées dans les ETAPEs et EAEs.

Les documents suivants peuvent être utilisés pour prouver que la politique de protection de l'enfant est en place

- Un exemplaire des procédures et principes directeurs écrits
- Un organigramme décrivant les étapes du processus de protection de l'enfant
- Le nom et les responsabilités des personnes au sein de l'agence, chargées spécifiquement de la protection de l'enfant
- Des exemples de formulaires pour enregistrer les détails des incidents relatifs à la protection de l'enfant
- Code de conduite signé par les employés et les bénévoles (qui doit inclure les règles de discipline).

Un processus consultatif et participatif devrait être convenu avec les enfants afin de créer des règles de conduite pour les enfants, et des sanctions en cas de violation des règles au sein des EAE et ETAPEs.

5. Ressources humaines

Recrutement

Il est important d'établir et observer des règles et pratiques équitables en ce qui concerne le recrutement du personnel qui travaille dans les EAE et ETAPes à temps plein, à temps partiel ou sur base bénévole. Aussi, des précautions particulières pour la prévention des abus au sein des EAE et ETAPes doivent aussi être prises. Il est désormais reconnu que des individus prédisposés, sciemment ou non, aux violences envers les enfants, qu'elles soient d'ordre sexuel, physique ou psychologique, visent les organisations œuvrant avec des enfants. Les procédures de recrutement et de sélection ne peuvent fournir des garanties sûres ; cependant, des procédures rigoureuses insistant sur l'importance de la protection de l'enfant peuvent réduire le risque en dissuadant ces individus et en contribuant à détecter ceux qui présentent un risque potentiel pour les enfants. Il est également important d'apporter une attention particulière à ceux qui occupent position de pouvoir une et de confiance importantes dans les communautés qu'ils servent, comme par exemple les expatriés.

Les informations fournies aux candidats devraient comprendre, autre que les informations spécifiques sur l'organisation :

:

1. Politique et procédures pour la protection de l'enfant
2. Cadre de dénonciation et d'identification des problèmes
3. Code de conduite

Lors de l'entretien

1. Passeport et autre forme d'identification
2. Questions sur les condamnations et casier judiciaire
3. Questions sur les problèmes de protection de l'enfant adhérent au poste
4. Deux contrôles de référence
5. Présentation des originaux de qualification
6. Vérification de l'expérience professionnelle

Il est important de faire en sorte que tous les membres du personnel suivent une période d'essai, ce qui permettra d'évaluer leur motivation / engagement et performance et de consulter les enfants dont ils s'occupent avant de procéder à leur engagement.

Qualifications et formations

Tous les acteurs intervenants dans les ETAPes ou EAE doit recevoir un paquet de formations standards : thématiques de protection de l'enfance, droits de l'enfant, identification, et le référencement des enfants vulnérables, impact des conflits armés sur les enfants, encadrement et soutien psychosocial, et la manière d'accroître la sensibilisation de la communauté quant à la problématique de la protection de l'enfance.

Les volontaires qui souhaitent travailler avec les enfants dans le cadre d'un EAE doivent avoir un profil travailleur social ou avoir déjà travaillé avec les enfants auparavant. Les volontaires travaillant dans les EAEs recevront une formation de base sur les concepts de la protection des enfants, l'individuation des enfants vulnérables, la gestion et les activités à effectuer au sein des EAEs.

En plus d'une formation technique, et la capacité de gérer un EAE et son équipe, les superviseurs des EAE doivent pouvoir démontrer qu'ils ont une capacité de coordination, et qu'ils pourront collaborer avec les ETAPES et coordonner la planification des activités. Une bonne communication avec les autorités et les bénéficiaires est aussi essentielle. Les animateurs des EAE doivent avoir un profil social avec expérience dans l'animation socio culturelle ; une capacité de coordination avec les différents acteurs des sites des personnes déplacées; et la capacité de mettre en place et faire fonctionner les mécanismes de référencement et contre référencement pour la prise en charge des enfants.

Les membres du personnel et les bénévoles des EAEs doivent suivre une formation spécifique à leur fonction qui inclut aussi les thématiques de protection de l'enfance, droits de l'enfant, identification des enfants non-accompagnés et séparés, impact des conflits armés sur les enfants, encadrement et soutien psychosocial, et la manière d'accroître la sensibilisation de la communauté quant à la problématique de la protection de l'enfance.

La mise en œuvre des activités des ETAPES nécessite des personnels scolaires tels que les enseignants, directeurs d'école, maîtres-parents et encadreurs disponibles au sein des communautés de déplacés. Ils seront formés à la mise en œuvre des activités d'éducation en situation d'urgence (cours de rattrapage, éducation à la paix, compétences de vie courante) ainsi que sur la gestion des activités créatives et récréatives, et l'identification des enfants non accompagnés et séparés et autrement vulnérables.

Primes

Le personnel engagé dans les ETAPES et EAE bénéficieront d'une prime d'un maximum de 40,000 FCFA par mois, en fonction de leurs qualifications, expérience, tâches, rôle au niveau de la supervision du personnel et heures de travail par mois.

Equipes de travail

Il est important que chaque ETAPE ou EAE ait un coordinateur/superviseur, responsable de la gestion du projet et du personnel. Le rôle de ce coordinateur/superviseur doit inclure le contrôle et l'évaluation des performances du personnel ; le développement et la mise en œuvre de programmes et activités pour enfants et l'évaluation et la garantie de la qualité des ceux ci; l'identification et la mise en œuvre de formations à l'intention du personnel et des bénévoles et des besoins d'amélioration des aptitudes ; et les tâches administratives.

Les enfants doivent être surveillés en tout temps afin de veiller à leur développement, leur sécurité et leur bien-être, et aucun membre du personnel ne doit être laissé seul avec un enfant (il doit y avoir au moins deux adultes dans un EAE lorsqu'ils sont ouverts). Le ratio encadreur/enfants varie selon l'âge des enfants car les enfants d'âges différents ont besoin d'un degré de surveillance différent. Le ratio enfant/encadreur suggéré par groupe d'âge figure dans le tableau ci-dessous.

| | |
|-----------|--|
| 2-4 ans | Au moins deux facilitateur/animateur adultes pour 15 enfants |
| 5-9 ans | Deux facilitateur/animateur adultes pour 20 enfants |
| 10-12 ans | Deux facilitateur/animateur adultes pour 25 enfants |
| 13-18 ans | Deux facilitateur/animateur adultes pour 30 enfants |

Les membres du personnel occupant des fonctions de cuisine ou de nettoyage ne sont pas inclus dans la proportion membres du personnel/enfants pendant le temps où ils prennent ces fonctions en charge, de même que les bénévoles et les membres du personnel à temps partiel. Si la demande est forte et qu'il n'y a pas assez de personnel, il sera impératif d'établir des critères de participation, par exemple, donner la priorité aux enfants les plus vulnérables ou ceux dont les parents travaillent et qui autrement ne seraient pas supervisés.

Voir les rôles et responsabilités du personnel dans l'[Annexe 4](#)

6. Eau, hygiène et assainissement

- ✓ Les latrines des EAE et ETAPes doivent être facilement accessibles aux et utilisable par les enfants, sécurisées et séparées pour filles, garçons et adultes. Une alternative est de faire en sorte que les garçons et filles utilisent les latrines à des moments différents.
- ✓ La conception des toilettes doit être faite en consultation avec les enfants. Standard de référence (pour les écoles): 1 toilette pour 30 filles et 1 toilette pour 60 garçons.
- ✓ L'hygiène fait partie intégrante des activités dans les EAE et ETAPes et ne doit pas seulement être considéré en terme de réponse mais aussi de prévention. L'hygiène et la bonne santé sont des composantes centrales du bien-être.
- ✓ Les activités centrées autour de l'hygiène doivent être incorporées dans le cursus des activités. Des messages de promotion à l'hygiène relatifs à l'utilisation des infrastructures sanitaires pourront, par exemple, être développés avec les enfants et être peint sur les infrastructures. Les messages de promotion à l'hygiène devront être adaptés au genre et aux pratiques culturelles et si nécessaire des kits d'hygiène appropriés distribués aux enfants (par exemple des kits de dignité pour les jeunes adolescentes en accompagnement d'une session spécifique de promotion à l'hygiène)
- ✓ L'eau et le savon doivent être constamment à disposition. Des systèmes de lavage des mains adaptés aux différents groupes d'âge doivent être mis en place à proximité des toilettes.
- ✓ Il faut prendre en considération les questions de disposition d'eau potable dans ces espaces et éviter que l'ETAPE ou l'EAE ne devienne un centre de distribution en eau. La confusion peut parfois s'installer sur la raison d'être de ces espaces.
- ✓ L'apport de nourriture (snacks et autre) peut être problématique. Il est important de prendre une décision consensuelle avec les autres partenaires de mise en œuvre des EAE et ETAPes en pesant les bénéfices et problématiques de ces aspects en consultation avec la communauté.
- ✓ Les EAE et ETAPes doivent être nettoyés chaque jour et ne présenter aucun risque pour les enfants.
- ✓ Tous les points d'eau et toutes les installations pour le lavage des mains disposent d'un système d'écoulement adéquat, afin d'éviter la formation de boue

- ✓ Une trousse de premier secours doit être disponible *in situ* et le personnel formé aux premiers soins.
- ✓ Au cas d'accident plus grave ou d'un problème médical touchant les enfants ou la communauté, un référencement rapide et efficace doit pouvoir être fait par tous (adultes et jeunes). Une cartographie des risques et ressources aide à cette fin.

7. Administration

Enregistrement

Tous les enfants qui participent aux activités dans les EAE et ETAPES doivent être enregistrés. Ceci permet non seulement de suivre le nombre d'enfants qui accèdent aux activités des ETAPES et EAE, d'avoir les contacts des parents, mais aussi, surtout pour le staff des EAE, d'identifier les cas de vulnérabilité, incluant les enfants séparés ou non accompagnés, et assurer, si nécessaire, le référencement vers les structures communautaires et les structures spécialisées, ou séances d'écoute individuelle. *Voir chapitre 9 – enfants vulnérables et/ou à risque.*

L'enregistrement est aussi une opportunité pour faire un filtrage selon la tranche d'âge et le niveau scolaire afin de permettre le référencement à l'école. En aucun cas les EAE ou les ETAPES ne doivent devenir un substitut à l'école. Au cas où les écoles ne fonctionnent pas, le référencement des enfants dans des EAE vers les ETAPES doit avoir lieu, jusqu'à les écoles reprennent leurs activités. Les ETAPE et EAE ne doivent pas mener des activités pour les enfants de la même tranche d'âge pendant les mêmes horaires.

Registre de présence

Il est impératif de mettre en place et maintenir un système de registre de présence des enfants dans les EAE et ETAPES, afin de suivre la présence et la participation des enfants aux activités, la fréquence de participation, et s'assurer que tous les enfants présents ont été enregistrés au préalable.

Rapport journalier

L'EAE ainsi que l'ETAPE doit tenir un rapport journalier où est noté le nom de chaque membre du personnel présent pour chaque tranche d'activité (y compris les bénévoles) indiquant les heures d'arrivée et de départ, et les principales activités effectuées selon les tranches d'âge, difficultés rencontrées lors de la mise en place des activités.

8. Programme

Espaces Amis des Enfants

Le programme des Espaces Amis des Enfants répond au besoin de rétablir structure, normalité et sécurité, et de renforcer la résilience dans la vie des enfants, et de renforcer leur résilience. Les enfants ont une grande capacité de résilience, à rebondir de l'adversité pour retourner à un niveau de fonctionnement normal, même dans l'environnement souvent imprévisible et changeant des situations d'urgence. Save the Children souligne que bien que tous les enfants soient différents, les enfants résilients partagent certaines caractéristiques communes, parmi lesquelles:

- a) Un fort attachement aux adultes et/ou aux camarades attentionnés ;
- b) La capacité de rechercher des modèles encourageants et à l'esprit positif ;
- c) Une facilité d'interaction avec les adultes et les pairs ;
- d) Un niveau d'indépendance et une aptitude à demander de l'aide si nécessaire ;
- e) Un engagement régulier aux jeux d'action ;

- f) La capacité de s'adapter au changement ;
- g) Une tendance à réfléchir avant d'agir ;
- h) Une confiance à agir ou contrôler certains aspects de leur vie ou des circonstances ; et
- i) Un intérêt nourri pour les loisirs ou les activités.

Cependant, dans des situation d'urgence, d'insécurité et de pénurie, cette capacité doit être renforcée, et multiples recherches indiquent que les enfants s'adaptent mieux psychologiquement pendant et après une situation d'urgence si l'on arrive à créer une structure et une routine (plus elles sont familières, mieux c'est) qui leur permettent de retourner à un sentiment de normalité en dépit des perturbations et changements en cours au sein de leur environnement.

Le programme des Espaces Amis des Enfants est fluide/flexible, intègre et créatif, et permet de :

- **Comprendre** les facteurs de mal être/stress chez les enfants, en identifier les signes et y remédier.
- **Identifier** les facteurs de résilience et les favoriser. Les enfants ont une capacité forte de faire face à et surmonter l'adversité. Promouvoir la résilience doit constituer un objectif clef du programme des EAE. Engager la participation des enfants et jeunes, et pour les jeunes enfants, avec des mamans/parents.
- Comprendre ce qu'est un **environnement protecteur** et le construire avec le concours des enfants, des jeunes et de la communauté.
- Designer un **point focal** pour l'écoute des plaintes, la supervision du référencement etc. (voir check liste).
- Etablir des **règles de vie/code de conduite** des Espaces (de manière participative).
- **Réunir** chaque semaine les enfants, **discuter** et **organiser** les activités hebdomadaires - ces activités se feront par la concertation/participation. *Prendre le temps et l'espace pour la discussion est un aspect clé de la méthodologie de l'espace ami des enfants.*
- **Sensibiliser** les enfants et les jeunes en organisant des discussions ou activités de groupes sur des sujets clés : nutrition WASH, santé, bien être, protection, VBG, et tous les sujets que les enfants et jeunes désirent aborder.
- **Engager les enfants et les jeunes dans des activités créatives et récréatives** comme le dessin, le théâtre/jeu de rôle, les récits/contes/causeries, les chants etc. Ces activités peuvent être conduites sous formes de projets incluant différentes composantes par exemple :
 - Les enfants construisent une histoire d'après un sujet qu'ils ont choisi, l'écrivent, la mettent en image, en font un livret et la raconte ensuite au plus petit et/ou au reste de la communauté.
 - Les enfants construisent une histoire d'après un sujet qu'ils ont choisi, la mettent en scène (en danse), font des costumes et produisent un spectacle etc.
 - Les enfants font des dessins, leur cartographie des risques etc. et les exposent à un public.

Toutes ces activités font parties d'un programme de protection. Elles sont parfois explicites, par exemple, la cartographie des risques, désignation d'un point focal, alors que d'autres (discussion, dessin etc.) sont moins explicites, mais construisent un cadre protecteur à travers la relation rassurante, bienveillante, disponible et protectrice des facilitateurs, et la méthodologie participative qui permet aux enfants de développer la confiance, le sens de l'appartenance, et la capacité à résoudre des problèmes.

Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection des Enfants (ETAPES)

Le programme des ETAPes permet aux enfants de ne pas être entièrement déconnectés des activités éducatives, lorsque l'enseignement scolaire est interrompu, mais également, comme le programme des EAE ils répond au besoin de rétablir structure, normalité et sécurité, et de renforcer la résilience psychosociale des enfants. Les ETAPes intègrent les activités suivantes dans leur programme :

Action de sensibilisation et prévention de la séparation dans les sites de déplacés

La sensibilisation doit être un processus permanent ; son efficacité est d'autant plus importante qu'elle vise toutes les composantes de la communauté environnante. Les familles devraient être sensibilisées aux mesures pouvant être prises dans les situations d'urgence pour réduire le risque de séparation, et les parents et les instituteurs devraient veiller à ce que chaque enfant connaisse son nom et ses antécédents (par exemple, l'arbre généalogique de leurs familles élargies y compris les noms de leurs parents, grands-parents et arrière grands-parents, leur terre natale, ainsi que d'autres informations importantes). Les ETAPes peuvent également identifier les enfants séparés et non accompagnés, et les référer à l'EAE le plus proche qui, après une première vérification orientera les enfants vers une organisation responsable du programme ES/ENAs (Enfants séparés et non-accompagnés)

Soutien psychosocial

Les Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection de l'Enfant représentent la stabilité dans un univers chaotique et permettent aux enfants et jeunes de poursuivre leur scolarité, de recevoir un soutien et de jouer avec d'autres enfants. La pierre angulaire de ces espaces est la priorité qu'ils accordent aux enfants. L'UNICEF procurera les kits éducatifs et récréatifs et des fournitures spécialisées qui seront utilisés par les travailleurs sociaux, les animateurs ou les jeunes bénévoles. Ces kits sont faciles à utiliser et contiennent des suggestions sur la manière d'utiliser chaque article selon l'âge et l'intérêt des enfants.

Les enseignants des ETAPes seront formés à intégrer une approche psychosociale qui renforce la résilience chez l'enfant dans la manière même avec lesquels ils conduiront leurs activités d'apprentissage scolaire. La qualité de la pédagogie employée est en elle-même soutien psychosocial. Si des cas de détresse majeure sont identifiés les enfants seront référés à l'EAE le plus proche, ou centre d'écoute pour un support ciblé et adéquat.

Activités éducatives pour les jeunes enfants (3-5 ans)

Dans les sites d'interventions, l'UNICEF et ses partenaires ont identifié des monitrices du préscolaire parmi les déplacées. Les monitrices bénéficient d'une formation sur l'organisation des activités d'apprentissage et de jeux pour les enfants de 3 à 5 ans et peuvent contribuer à l'organisation des ETAPes dans les sites identifiés.

Les ETAPes représentent ainsi un lieu où les jeunes enfants accompagnés par leur parents, ou leur famille d'accueil pour les enfants non-accompagnés, peuvent passer du temps en étant engagés dans des activités créatives, ludiques, musicales et dans l'interaction avec les autres enfants. Les opportunités d'apprentissage et socialisation offertes par les ETAPes sont essentielles pour une transition plus rapide vers une situation de normalité, loin du conflit et des risques.

Activités éducatives pour les enfants 6-11 ans

L'interruption des activités éducatives en temps de crise entraîne des conséquences très lourdes pour les enfants tel que la perte des points de repères, des opportunités d'apprentissage, de la possibilité de s'épanouir et de se développer selon leur âge dans un endroit sécurisé.

Les ETAPes visent à restaurer la dynamique éducative à travers la mise à disposition des enseignants et du matériel éducatif pour un retour à la normalité par l'éducation.

Les activités éducatives organisées dans les ETAPes nécessitent de faire preuve de flexibilité sur la bases des considérations suivantes : nombre d'élèves, nombre d'enseignants disponibles, parcours scolaire des enfants participants aux activités dans les ETAPes, niveau d'enseignement, langue et autre.

Pour les enfants en âge primaire, le curriculum national peut représenter une référence utile dans l'effort de restaurer un système d'apprentissage progressif. Cela dit, un contexte d'apprentissage non formel est pour l'instant à privilégier pour assurer la transition de la situation de crise à une situation de normalité.

L'apprentissage des enfants par la lecture et l'écriture de textes simples, les travaux de groupes, la discipline positive représentent ainsi des activités cruciales pour une bonne reprise de contact avec l'environnement éducatif.

Les enseignants de niveau primaire identifiés au niveau de site seront donc mobilisés et formés pour adapter leur connaissances et style pédagogique au contexte de crise dans lequel ils vont opérer. Des kits éducatifs et récréatifs seront mis à disposition des enseignants et animateurs pour organiser les séances avec les enfants et permettre un retour progressif à un environnement éducatif plus formel.

Activités éducatives pour les adolescents (12-18 ans)

Les adolescents représentent un autre groupe vulnérable dans le contexte de crise, avec un accent particulier sur les filles de cet âge qui sont particulièrement exposées aux risques de violence basée sur le genre. Les garçons de leur côté sont exposés aux risques d'implication dans le conflit et la violence et peuvent être manipulés par les parties prenantes.

Il devient donc crucial d'encourager la participation aux activités récréatives et éducatives de ce groupe d'âge pour en assurer la protection et l'accompagnement dans la période de crise.

Les ETAPes sont conçues comme espace de dialogue et épanouissement également pour ce groupe et peuvent représenter le point de rassemblement pour l'organisation des activités sportives et sociales.

Selon le parcours éducatif de chaque fille ou garçon, il est possible d'organiser des activités éducatives ad hoc en intégrant l'éducation à la paix, les compétences de vie courante et la prévention de la transmission du VIH/IST.

Points d'intégration à prendre en considération

- * Formaliser le système de référencement entre ETAPes et EAE.
- * Engager le personnel des ETAPes/EAE dans des réunions hebdomadaires pour identifier les problèmes de coordination des activités éducatives et récréatives.
- * Organiser des journées portes ouvertes conjointes pour expliquer le contenu des différents projets aux parents et à la communauté.

- * Mettre en place un cadre d'accueil similaire et accueillant pour les enfants afin de montrer un environnement protecteur.
- * Travailler sur la coordination pour améliorer le passage d'une activité à une autre, surtout si les jeunes doivent changer de site.
- * Harmoniser les fiches de collecte des données entre les ETAPE et EAE, et partager les fiches de façon journalière. Et cela à travers un point focal dédié à la collecte des fiches et au lien entre les ETAPE EAE.
- * Organiser des formations communes aux ETAPES et EAE sur les principes fondamentaux de protection de l'enfance et standards minimums.
- * Intégrer le programme d'activités (éviter les activités pour les mêmes tranches d'âge à la même heure) ; organiser des activités communes pour les enfants des EAE et ETAPES ; partager le personnel pour activités récréatives/psychosociales aux ETAPES et activités éducatives aux EAE).
- * Faire une planification commune/jointe EAE/ETAPES des différentes activités pour les enfants et les jeunes et les partager avec eux pour éviter toute confusion.

9. Approche Communautaire : faire appel aux structures et aux capacités qui existent déjà dans la communauté

L'approche à base communautaire est plus que le simple fait de 'travailler avec la communauté'. La communauté joue un rôle primordial dans la zone où est mis en place l'ETAPE/ l'EAE, dû à sa compréhension essentielle du milieu où se jouent les activités ETAPE/ l'EAE.

La communauté peut déjà être organisée autour d'associations, de réseaux, de projets, et il est important de considérer ces structures et de se baser sur eux au lieu de créer un nouveau réseau.

De plus, la participation et l'implication des communautés dans la mise en place du projet garantissent la durabilité et la continuité des activités.

La participation de la communauté est également essentielle pour l'identification des enfants vulnérables et leur premier référencement vers les ETAPE / EAE, qui assureront ensuite un référencement vers les services plus spécialisés de prise en charge (santé, appui juridique, etc.).

La Communautés est la première à identifier les problèmes de protection de l'enfance dans son environnement. Avec l'appui technique des acteurs de protection de l'enfance, elle sera un relai pour diffuser les messages de promotion de la protection de l'enfance. Elles peuvent également être un appui pour atteindre les leaders de la communauté et mettre en place une démarche de plaidoyer.

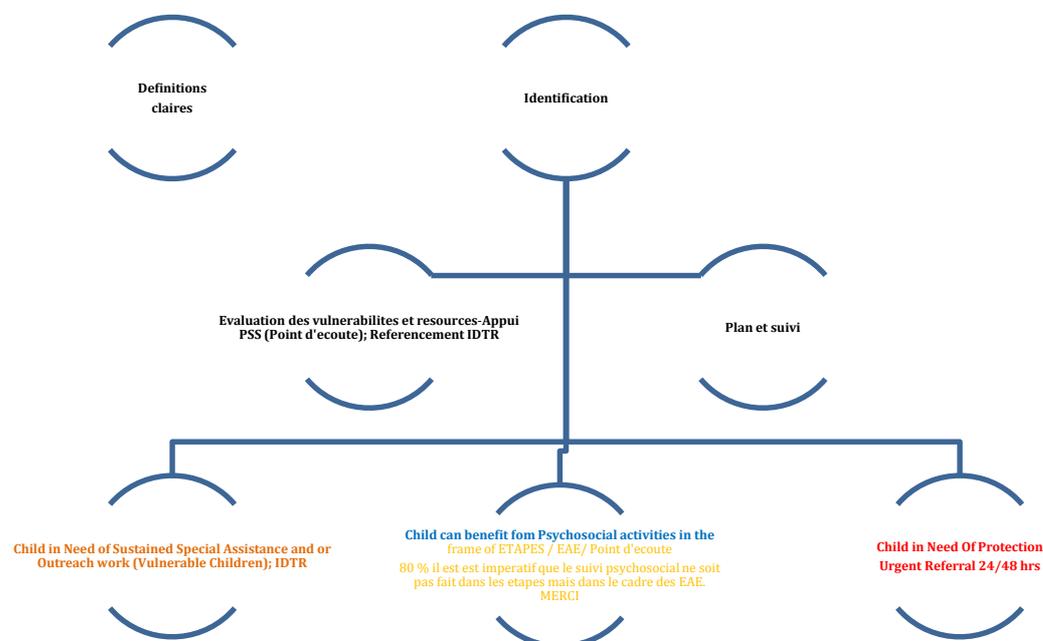
10. Enfants vulnérables et/ou à risque

Identification

L'inscription de tous les enfants de tous les enfants qui vont fréquenter les EAE et ETAPES permet aussi d'identifier les enfants particulièrement vulnérables et/ou à risque. Cela devrait être fait par un personnel formé à cela.

Ainsi, au moment de l'inscription il sera parfois possible : d'identifier les enfants non accompagnés ou séparés, les besoins de référencement au point d'écoute, les besoins de référencement et de suivi sur les autres thématiques tel que la nutrition, GBV, besoins médicaux, et autres.

L'identification des enfants vulnérables et/ou à risque ne s'arrête pas à l'enregistrement : c'est bien souvent en observant les enfants à travers les activités des EAE et ETAPES, et dans les interactions entre les enfants et entre les enfants et leurs parents. Cela permet que les signes/symptômes de vulnérabilité et de risque les plus visibles (comportements inhabituels, agressivité, isolement etc.) soient repérés. Il est donc impératif que le personnel des EAE et ETAPES soit formé à reconnaître les indicateurs de vulnérabilité et risque pour le orienter vers les EAE qui eux-mêmes, selon les cas, le référeront aux services de suivi spécifiques existants, risques et vulnérabilités : [Annexe 5](#))



Définitions

Violence et abus - Acte de commission :

- **Abus physique**, utilisation de la force sur le corps d'un enfant de façon délibérée. Qui peut entraîner une blessure : par exemple frapper, brûler, secouer, étrangler
- **Abus sexuel**, implication d'un enfant dans une activité de nature sexuelle qu'il/elle ne comprend pas totalement, à laquelle il/elle n'est pas en mesure de donner un consentement éclairé, et/ou à laquelle il/elle n'a pas pu pouvoir donner son consentement car il/elle n'a pas atteint un niveau de maturité suffisant
- **Abus émotionnel**, attaques (verbales ou autres) persistantes sur l'enfant qui a un effet débilisant sur l'estime de soi ; par exemple constamment rabaisser, humilier, isoler et intimider l'enfant.

Négligence - acte d'omission – ne pas, à dessein, fournir les besoins de base de l'enfant :

- **Négligence physique**, nutrition, vêtements, soins médicaux, protection
- **Négligence émotionnelle**, affection, éducation, opportunité de socialiser

Exploitation - l'utilisation de l'enfant pour le profit ou la gratification d'une autre personne.

Pires formes de travail des enfants

- a. Toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
- b. L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;
- c. L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes ;
- d. Les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Le travail qui met en danger le développement physique, mental ou bien-être moral de l'enfant, soit par sa nature ou par les conditions dans lesquelles il est effectué, est dénommé «*travail dangereux*».

Gestion des cas et suivi

Après avoir été identifiés, les filles ou garçons ayant un besoin urgent de protection doivent recevoir des informations appropriées en fonction de leur âge et de leur culture. Ils doivent aussi bénéficier, autant que possible, d'une intervention pluridisciplinaire et adaptée à leur statut d'enfant, et donc être référés auprès de services qui puissent subvenir à leurs besoins particuliers.

Tout personnel responsable pour la gestion des cas et le suivi, doit avoir poursuivi une formation spécifique avant de faire ce travail, et il est fortement recommandé que tous les EAE et ETAPES utilisent les mêmes outils/fiches. Le personnel des ETAPE est responsable seulement pour l'identification des enfants vulnérables ou à risque ; alors que les personnels formés des EAE feront des entretiens avec les enfants avant de voir vers quels service ils vont les orienter. Il est aussi essentiel de développer des Procédures Opérationnelles Standard pour chacune de ces étapes, incluant la gestion des informations, le consentement éclairé et le

respect du principe de confidentialité.

| Quoi ? | Où /Qui ? |
|---|---|
| Identification des enfants vulnérables | EAE et ETAPES |
| Entretien initial avec l'enfant et la famille pour déterminer vers quel service orienter l'enfant | EAE, avec leurs travailleurs sociaux |
| Elaboration du plan de prise en charge | Service vers lequel l'enfant aura été orienté |
| Suivi et examen régulier du dossier | Service spécialisé, avec leurs travailleurs sociaux |
| Clôture du dossier | Service spécialisé, avec leurs travailleurs sociaux |

Gestion des informations

Il est important d'établir et maintenir un système de gestion pour faciliter le suivi de dossiers individuels et permettre l'orientation vers les services adéquats. Tout au long du processus de gestion des dossiers, il faut observer les principes de participation de l'enfant et prendre en compte son intérêt supérieur.

Conformément au principe de confidentialité, les documents concernant les enfants survivants d'abus ou de violences victimes doivent faire l'objet de mesures de protection (archivage protégé, dissociation des informations sur l'enfant et sur l'auteur des violences et abus, transport des documents réduit au minimum etc.).

Des procédures devraient définir les rôles, responsabilités et relations entre les différentes personnes intervenant dans le système de gestion des dossiers ainsi qu'expliquer comment intervenir dans les divers types de problématiques concernant la protection des enfants. Des informations détaillées sur le processus engagé à chaque phase de la gestion des dossiers, sur l'état des lieux du service et sur le système de référencement, la méthode et le processus de travail avec les enfants ainsi que sur le système de gestion des information devraient être disponibles pour le personnel intervenant.

11. Soutien psychosocial

Impact des situations d'urgence sur le bien-être psychosocial

Le bien-être psychosocial est le fait de se sentir bien ou de bien s'en sortir dans tous les différents aspects de la vie. Il est assuré quand par exemple :

- Les besoins élémentaires de survie sont remplis
- Les besoins intellectuels, affectifs, physiques et de développement, adaptés à chaque âge sont couverts
- Les relations sociales sont positives et aidantes
- Les gens ont accès à des ressources économiques et environnementales

Les situations d'urgence vont occasionner, chez les enfants, des changements dans leurs relations sociales, dans leur comportement, leurs réactions physiques, leurs émotions et leur spiritualité. La majorité de ces comportements, réactions et émotions constituent des réponses normales à des situations anormales, et vont se voir naturellement estompés chez la plupart des enfants et leurs familles lors du retour à un fonctionnement normal.

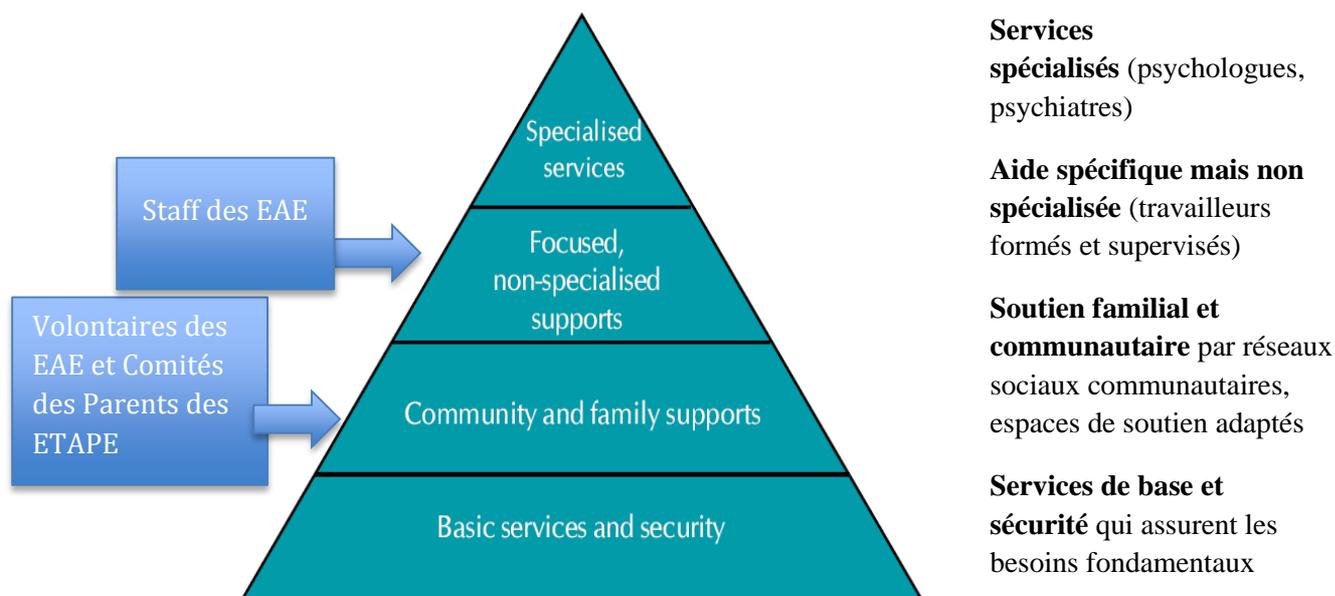
Adapte du manuel SCI

Points d'écoute

Les points d'écoute sont quelquefois attachés aux EAE ou autre structure communautaire. Ce sont des endroits sûrs, tranquilles, discrets où la confidentialité de l'enfant peut être assurée. Les points d'écoute permettent de répondre aux situations de mal-être vécues par les enfants et liées à la détresse qu'ils ressentent dans les situations d'urgence. Ce sont des espaces créés pour écouter les enfants, les accompagner, et les aider à exprimer ce qu'ils ressentent, développer leurs capacités d'adaptation, et les aider à résoudre leurs problèmes. Il est essentiel que le personnel qui travaille directement avec les enfants dans les points d'écoute soit spécifiquement formé à ce travail (travailleur social ou travailleur spécifiquement formé et supervisé).

Types d'interventions pour différents types de besoin

Tous les enfants n'auront pas les mêmes besoins de soutien psychosocial, la clé étant d'organiser différents types de soutien qui soient complémentaires et simultanés et couvrent les besoins de groupes divers. En règle générale, il y a 4 types de niveau de réponse, qui peuvent se représenter de cette manière :



12. Enfants à besoins spécifique

Il est important de prendre en considération les besoins spécifiques de groupes particulièrement vulnérables ou marginaux qui peuvent avoir besoin d'une attention particulière pour pouvoir participer aux activités des EAE et ETAPES. En particulier, les enfants ayant des besoins spécifiques sont souvent sujets à l'exploitation, la violence, et les abus, et lorsqu'ils font face à des obstacles additionnels comme l'isolation, le manque de confiance en soi, et de difficultés à communiquer, il est très difficile pour eux de solliciter le support dont ils ont besoin. Pour cela il est très important de créer un environnement inclusif.

Actions à considérer :

- ✓ Sensibilisation du personnel et de la communauté sur l'inclusion des personnes qui ont des besoins spécifiques
- ✓ Promouvoir l'inclusion et la participation des personnes marginalisées et personnes avec besoins spécifiques à tous les niveaux (décisions, planning, gestion, implémentation des activités)
- ✓ Se consulter avec les services spécialisés s'ils existent, sur le design de l'EAE et l'ETAPE et considérer l'espace physique
- ✓ Former le personnel sur les différents besoins et l'inclusion des enfants avec besoins spécifiques dans les activités des EAE et ETAPES
- ✓ Inclure les enfants avec besoins spécifiques dans toutes les activités de l'EAE et ETAPE, modifiant le programme pour répondre à leurs besoins
- ✓ Engager les parents des enfants avec besoins spécifiques dans les activités et à décider de la façon dont le personnel peut modifier les activités, ou inclure l'enfant de façon plus efficace
- ✓ Etablir des groupes de support pour les parents d'enfants avec besoins spécifiques.

13. Participation

Participation des enfants

La participation donne l'opportunité aux enfants d'exprimer leurs opinions, d'influencer les décisions, et de faire partie d'un processus de changement. La participation des enfants est l'investissement volontaire et informé des enfants, y compris les plus vulnérables et marginalisés. La participation des enfants est une façon de travailler, cela doit faire partie prenante de toutes les activités des EAE et ETAPES.

Participation des parents et communautés

Avoir une approche communautaire mise en œuvre dans les Espaces Amis des Enfants et des ETAPES sert à :

- Etablir une approche éthique de transparence, d'honnêteté, et de redevabilité
- Etablir des relations et un environnement positifs pour atténuer l'impact d'une situation d'urgence sur les enfants
- Maintenir un environnement sûr et sain pour les enfants et pour leur développement
- Etablir et renforcer les structures de la communauté
- Se baser sur une bonne connaissance du niveau de résilience des enfants, de la capacité de la communauté à faire face à l'adversité et des dynamiques de pouvoir existant au sein de la communauté
- Développer les forces individuelles et collectives déjà existantes
- Assurer la qualité, la pertinence des activités planifiées en fonction de la situation et des routines existantes, par une conception et une planification efficaces
- Garantir la viabilité du projet et/ou de la transition vers des activités à plus long terme, grâce aux bons niveaux d'implication, d'impact et au processus d'appropriation.

En participant activement et significativement, les parents, tout comme la communauté impliquée, génèrent des réseaux de partage et d'entraide, ce qui, à moyen terme, favorise la résilience et l'adaptation, et le bien-être psychosocial. Or, le bien-être psychosocial des adultes, en particulier des parents et des tuteurs, a un impact positif direct sur les réponses des enfants face à l'urgence. De là, les activités qui impliquent et encouragent les (re)connexions sociales, l'interaction, le sentiment d'appartenance au groupe, l'inclusion de la culture vont participer à la reconstruction du tissu social et à la réduction des troubles psychosociaux.

Exemples de participation significative à un Espace Amis des Enfants

Evaluation préliminaire

Une analyse de situation peut être réalisée avec la participation des membres de la communauté (enfants, jeunes, enseignants locaux du système d'éducation officiel, syndicats d'enseignants,

associations de parents d'élèves et parents-enseignants, enseignants des systèmes d'éducation parallèles, organisations confessionnelles) afin de définir les domaines d'intervention et le type d'actions qui peuvent relever des EAE et ETAPES. Consulter les familles et les communautés permet de mieux identifier les besoins et les violations des droits, et à partir de là, la nécessaire fourniture de services en réponse à ceux-ci.

Conception

Les familles ont une connaissance approfondie de leur communauté. Elles pourront aider à déterminer ce qui fonctionnera et ce qui ne fonctionnera pas et faire en sorte que le programme et les activités des EAE et ETAPE soient aussi pertinents que possible. De même, la contribution à la réalisation de l'initiative de chaque acteur, en fonction de ses capacités et en coopération avec d'autres partenaires, ouvre la perspective d'une meilleure viabilité du projet.

Installation / construction

La communauté peut jouer un grand rôle à cette étape ; sa participation peut aller de fournir de la main-d'œuvre à assurer le contrôle de la qualité des matériaux et des fournitures. Les enfants et leurs familles peuvent apporter d'utiles suggestions sur la manière d'arranger les tentes dans un endroit donné par exemple.

Mise en œuvre des programmes

Impliquer les enfants, familles et la communauté dans la définition des contenus et l'organisation des programmes (par ex. rappeler les horaires, s'assurer que tout le monde suit les règles) et activités assurera la participation/présence active au sein de l'EAE et ETAPES. La participation permettra aussi d'éviter les difficultés et les malentendus qui peuvent surgir sur le long terme.

Transition

Idéalement, une stratégie de sortie/un plan de transition/ de désengagement financier doivent être accordés, en collaboration avec la communauté dès la phase de conception. Une participation active des membres de la communauté à travers chaque phase de l'implémentation des EAE et ETAPES peut leur permettre de prendre la direction de l'EAE ou ETAPE graduellement, avec de l'appui professionnel, et de façon organisée. Il est aussi possible que les services communautaires fournis par les EAE ou ETAPES soient par la suite intégrés dans une politique nationale/locale/communautaire de services communautaires.

Evaluation et Suivi

La participation aux processus de suivi et évaluation peut mener à l'organisation de meilleurs programmes et à de meilleurs résultats d'évaluation. Cela peut se faire à travers l'animation de groupes de discussion, sondages de leurs pairs et parents sur leur opinion des résultats de l'EAE et/ou de l'ETAPE mesurés par les indicateurs, ou par des enquêtes.

14. Evaluation

Un système d'évaluation doit être mis en place dès la mise en place de l'EAE ou ETAPÉ. Pour cela il faut décider et détailler la méthodologie :

- ✓ Développer les outils qui seront utilisés pour collecter les informations
- ✓ Décider des personnes auprès desquelles les informations seront recueillies (enfants, parents, communauté...)
- ✓ Décider de la manière dont les informations seront collectées et quand cela sera fait et par qui

Objectif

Il est important de décider des objectifs de l'évaluation. Celle-ci peut servir à mesurer l'impact des interventions des EAE ou ETAPÉs, ou à vérifier à quel point les engagements qui ont été pris au départ ont été atteints. La méthodologie de l'évaluation doit donc se référer aux objectifs de base et aux activités qui ont été planifiées et financées. Si de clairs indicateurs de succès sont définis au début du programme des EAE/ETAPÉs ceux ci peuvent servir de référence à l'évaluation pour mesurer production et résultats.

Outils

Il est important de récolter des informations qualitatives aussi bien que quantitatives. Les informations quantitatives peuvent inclure : le nombre d'enfants qui ont accédé aux activités, le nombre d'enfants qui ont été référés aux points d'écoute, le nombre d'adolescents qui ont accédé aux activités de sensibilisation, le nombre de parents qui disent avoir noté une amélioration du bien-être psychosocial de leurs enfants après qu'ils aient commencé à fréquenter les EAE ou ETAPÉs. Les informations qualitatives peuvent inclure : les réflexions des enfants au sujet du programme d'activités, le feedback des parents sur l'approche psychosociale des EAE ou ETAPÉs. Voir ci-dessous les différents outils qui peuvent être utilisés :

- Entretien individuel (questionnaire - parents, bénévoles, staff, autres organisations, communauté)
- Groupes de discussion (notes de focus group - enfants, parents, communauté)
- Expression libre (feedback - staff, enfants, parents, communauté, autres organisations)
- Récolte d'informations déjà collectées par l'EAE et ETAPÉs (fiches d'enregistrement, fiches de référencement)
- Checklists (voir [Annexe 6](#))

Echantillon

Il n'est pas souvent possible d'inclure chaque enfant, parent et membres de la communauté dans l'évaluation, et pour cela un échantillon représentatif de la population doit être sélectionné. Il est donc important d'inclure une représentation de genre, âge et des différents groupes ethniques et sociaux. Il faut éviter de n'inclure que les enfants qui fréquentent le centre le plus souvent ou les parents les plus impliqués.

Approche

L'approche de l'évaluation doit être détaillée dans les politiques de l'organisation qui gère l'EAE ou ETAPE. Elle doit détailler :

- Les objectifs du suivi et de l'évaluation
- La fréquence du suivi et l'évaluation
- Les responsabilités (gestion et participation)
- La méthodologie et les outils qui seront utilisés
- La participation des bénéficiaires (échantillons)
- La façon dont les résultats seront partagés et utilisés.

15. Transition et durabilité

Les EAE et ETAPEs ne sont pas des structures permanentes. Une stratégie de sortie - fermeture ou transition, qui tient compte de la spécificité de chaque milieu et du contexte doit être prévue afin de favoriser une réintégration permanente dans le système scolaire et dans la communauté. Un lien doit être assuré avec les structures étatiques et communautaires afin de mettre en place un système de référencement durable.

La communauté, avec l'accompagnement de l'ONG partenaire et de l'agence étatique doit contribuer à la prise de décisions sur l'affectation de la structure de l'EAE ou ETAPE à la fin des activités. La stratégie de sortie devra être discutée dès le début avec la communauté, afin de clarifier le rôle de cette structure et son caractère temporaire.

Annexe 1 (adaptée du manuel de SC)

Check-list de la logistique

- ✚ Evaluation des coûts et des délais requis pour la mise en œuvre du programme planifié
- ✚ Capacité logistique adéquate pour aménager le/les sites, dresser le/les tentes ou installations temporaires dans les délais proposés
- ✚ Planification et budgétisation de l'achat de matériels
- ✚ Fournitures pour le programme : par exemple kits de jeux ou matériel éducatif
- ✚ Fournitures pour la structure : par exemple tentes, toiture ou clôture
- ✚ Fournitures pour l'hygiène et la sécurité du site: par exemple panneaux d'indication, filtres à eau, savon
- ✚ Planification et budgétisation pour l'approvisionnement en eau, et les latrines au niveau du site (tel qu'indiqué dans les normes du Projet Sphère)
- ✚ Conception du système d'approvisionnement en eau et latrines
- ✚ Consommables pour la santé et l'hygiène
- ✚ Plan et un budget pour assurer correctement la sûreté et la sécurité : Gardiens, extincteurs et trousse de secours, clôture extérieure, ombrage, système d'éclairage et d'électricité sûr (si disponible) ou éclairage solaire, produits d'entretien du site et des jouets, ustensiles de cuisine sûrs (si nécessaire), magasins sécurisés (clefs)

- ✚ **Si vous utilisez des tentes, prévoyez ce qui suit :**
- ✚ Obtenir des tentes de bonne qualité comme don en espèce de l'UNICEF ou d'autres organisations
- ✚ Climat et changement de saison : température, inondation ; protéger les tentes avec de l'ombrage, plancher surélevé

Annexe 2 (adapté du manuel de SC)

Kit de matériel pour les Espaces Amis des Enfants : Exemple du catalogue SOS de Save the Children UK

Kit de jeu des enfants

Une grande malle – solide mais fabriquée en l’aluminium léger avec des poignées en métal facile à transporter, les coins renforcés en métal et une bordure en plastique résistant aux chocs.

| | |
|---|---|
| 1 conteneur en aluminium à cadenas | 5 petits ciseaux en métal |
| 1 cadenas pour le conteneur ci-dessus | 2 paquets de 12 crayons standard |
| 4 ballons de football | 5 taille-crayons |
| 1 pompe compacte et légère, action double | 10 boîtes de 10 crayons triangulaires |
| 4 ballons de volleyball | 5 tubes de colle |
| 6 lots de raquettes de badminton (2 raquettes par lot) | 4 cordes à sauter |
| 2 tubes de 12 volants de badminton d’intérieur en plastique | 5 ballons de plage |
| 1 lot de filets | 1 paquet de 5 voitures |
| 10 balles de tennis | 4 lots de dinettes (service à thé) |
| 4 battes de cricket | 2 paquets de 40 animaux sauvages en plastique |
| 2 boîtes de billes | 2 poupées – mélange culturel, fille |
| 40 livres de contes | 2 poupées – mélange culturel, garçon |
| 5 ardoises | 4 poupées (bébé) – mixte |
| 4 jeux Ludo | 10 peluches |
| 2 bouliers | 4 lots de briques en bois |
| 100 barres de craie | 10 paquets de 12 crayons de couleur |
| 5 gommes | 10 rames de feuilles blanches |
| | 5 rouleaux de colle |

Souvenez-vous de l’utilité des jeux et les jouets. Les puzzles facilitent la concentration,

permet aux enfants d'orienter leur concentration et leur attention sur quelque chose de différent, avec un résultat positif. Les poupées aident à communiquer les messages que les enfants ont du mal à exprimer, peuvent stimuler l'intégration sociale en permettant aux enfants de jouer ensemble, et peuvent servir d'instruments de jeux aux enfants qui sont plus à l'aise dans les jeux solitaires.

Le matériel de dessin peut aider l'enfant à s'exprimer, aide les enfants à exprimer leurs inquiétudes, leurs préoccupations, leurs souvenirs et leurs messages. Le matériel de sport non-compétitif peut faciliter la collaboration entre les enfants et entraîne les enfants dans des exercices physiques positifs.

Annexe 3 (adapté du manuel de Terre des Hommes)

| Checklist de l'établissement d'une politique sur la protection de l'enfant | |
|---|--|
| 2.1 | Des procédures précises de protection de l'enfant sont en place et fournissent des conseils sur l'action à entreprendre, point par point, en cas d'inquiétudes au sujet de la sécurité ou du bien-être d'un enfant. |
| 2.2 | Les procédures relatives à la protection de l'enfant sont disponibles à tous (y compris aux enfants, aux parents/responsables d'enfants et aux consultants) et sont activement préconisées. Le langage, les différentes façons de communiquer et s'assurer que chacun peut facilement trouver les informations, doivent être pris en considération. |
| 2.3 | Les procédures de protection de l'enfant sont cohérentes avec les normes internationales et les bonnes pratiques de protection de l'enfant. Elles doivent aussi tenir compte des problèmes qui surgissent en raison des différences de contextes entre pays. |
| 2.4 | Une ou plusieurs personnes ont des responsabilités clairement définies pour la protection de l'enfant, à chaque échelon de l'agence. |
| 2.5 | Il existe des modalités d'enregistrement et de conservation sûre des incidents, des inquiétudes et des orientations pour que toute information confidentielle soit verrouillée. |
| 2.6 | Il existe des modalités pour répondre aux plaintes provenant de parents, de responsables d'enfants et de jeunes personnes concernant tout comportement inacceptable et/ou abusif envers les enfants, ainsi que des échelles de temps précises pour résoudre les plaintes. |
| 2.7 | Il existe des principes directeurs sur la confidentialité et le partage d'information qui précisent clairement que la protection de l'enfant est la considération primordiale. |
| 2.8 | Il existe un code de conduite et il a été signé par tous les employés et bénévoles |

Annexe 4 (IRC) - Rôles et responsabilités - Exemples de Job descriptions

Le coordonnateur des « Espaces Amis des Enfants » assure la bonne mise en œuvre du projet des « EAE ».

- Superviser les encadreurs/animateurs et facilitateurs
- Former et suivre les encadreurs/animateurs d'enfants et les facilitateurs sur la gestion des EAE, le droits, la participation et protection de l'enfant
- S'assurer que les normes de protection sont comprises et respectées
- Compiler les données quantitatives et qualitatives mises à jour, ainsi que les rapports
- Appuyer l'organisation des activités pour identifier les problèmes qui touchent les enfants au sein de leurs communautés, et aider les équipes à développer des réponses appropriées
- Rapporter au Responsable les problèmes de protection qui surviennent dans les zones d'intervention
- Participer au processus d'évaluation et d'analyse de la situation de la protection de l'enfant Travailler avec les autorités de la communauté pour répondre aux problèmes de protection
- Partager les leçons apprises avec les autres coordonnateurs des EAE impliqués dans la zone
- Mettre en place les systèmes de référence santé, éducation, psychosocial, économique, sécurité alimentaire, etc.)
- Plaider pour que les autres fournisseurs de service internationaux et locaux présents dans la zone collaborent avec les EAE
- Evaluer et Ajuster les besoins/lacunes « dans » et « autour » des EAE
- Rend compte au : Directeur des Programmes de Save the Children Superviseur EAE
- Superviser les facilitateurs dans les EAE : visites régulières, évaluation des activités
- S'assurer que les normes et politique de protection sont mises en place et les procédures de rapportage respectées
- S'assurer que l'atmosphère dans les EAE est propice au bien-être des enfants
- S'assurer que l'inventaire du matériel est à jour et que les besoins de réapprovisionnement des stocks sont communiqués
- S'assurer que les règles d'hygiène et de sécurité sont comprises/observées et que des incidents sont reportés
- Appuyer les facilitateurs à résoudre les problèmes survenant dans les EAE
- Appuyer les facilitateurs dans leur travail avec les enfants pour développer des activités novatrices et créatives
- S'assurer de la participation de tous les groupes d'enfants (vulnérables...)
- Appuyer les facilitateurs à conduire les réunions avec les parents/communautés
- Evaluer et Ajuster les besoins/lacunes « dans » et « autour » des EAE
- Rend compte au : Coordonnateur des Espaces Amis des Enfants

Facilitateur des EAE

- Superviser/ soutenir les activités pour les enfants, X heures par jour/semaine aux dates convenues

- Assurer une atmosphère agréable au sein des EAE
- Suivi des enfants et mise en place de jeux/activités structurées/variés selon âge/sexes/capacités des enfants
- Garantir confort/sécurité/respect des enfants
- S'assurer de la participation/contribution des enfants= base des EAE/activités
- Établir un système de rotation pour partager le matériel/jeux entre les enfants
- Être un modèle et identifier les jeunes qui résolvent les conflits
- Sécuriser et prendre soin des jeux/équipements en fin de journée
- Informer régulièrement parents/communauté des activités et/ou problèmes qui surviennent dans les EAE et les alentours
- Evaluer les besoins/lacunes liés à la protection dans et autour des EAE
- Rend compte à : l'encadreur/animateur des Espaces Amis des Enfants

GESTIONNAIRE DE PROGRAMME

Rapporte au : Coordinateur du programme

Coordonne : 2 officiers de protection ; 13 Assistant officiers de protection

Lien avec : Equipe PAF –Bangui

Lieu d'affectation : Bangui, avec déplacement dans les différents sites des déplacés de mise en œuvre du projet.

Qualifications :

- Diplôme universitaire dans les sciences sociales, l'enseignement, la santé publique ou une discipline connexe ;
- Au minimum 3 - 5 ans d'expérience dans la gestion des projets d'urgence de la protection de l'enfance ;
- Expérience préalable dans une ONG internationale ;
- Expérience préalable du travail avec des bailleurs des fonds ;
- Expérience démontrée en gestion de budget ;
- Excellente compétence organisationnelle, interpersonnelle et communicationnelle ;
- Bon esprit d'équipe ;
- Excellente compétence informatique, entre autre en traitement de texte et avec le tableur de bases des données ;
- Qualité de leadership et volonté de faire preuve d'initiative

Responsabilités principales :

- **Gestion journalière du programme :** direction de la gestion du projet pour s'assurer qu'il est mis en œuvre dans les meilleurs délais tout en respectant le budget.
- **Renforcement des capacités :** Identifier les besoins et renforcer les capacités des autorités et de la population locales dans des domaines clés du programme.
- **Suivi et évaluation :** Assister le coordinateur du programme à établir et entretenir des suivis et évaluation en conformité avec les exigences des donateurs et superviser les activités de protection dans 9 sites des déplacés à Bangui.
- **Conformité :** Veiller au respect des exigences des bailleurs des fonds et de l'organisation, y compris la politique de protection des enfants et le code de conduite pour le personnel IRC et de tous ses partenaires associés (ONGs locale, consultants, journaliers, etc).

Tâches à accomplir :

Gestion journalier du programme :

- Coordonner et superviser la mise en œuvre des activités sur le terrain
- Coordonner et superviser l'équipe IRC
- Assurer la bonne coordination des activités du Projet avec les activités des agences et ONG partenaires
- Assurer et superviser la planification mensuelle et trimestrielle des activités par volet

- Assurer le transfert de ces planifications au coordinateur du programme
- Vérifier le respect du chronogramme des activités de la part des équipes sur le terrain
- Assurer le passage d'informations entre les équipes et le coordinateur du Programme
- Produire et transférer au coordinateur du Programme une programmation financière des activités hebdomadaire ainsi que chaque fin de mois pour le mois suivant
- Assurer la programmation logistique des activités en collaboration avec le coordinateur du Programme et la logistique
- Assurer les relations entre le Projet et les autorités locales des zones d'interventions du projet
- Organiser et animer une réunion hebdomadaire du staff
- Superviser la banque des données du projet et assurer qu'elle soit mise à jour de manière régulière et appropriée.
- Préparer des rapports narratifs hebdomadaires et mensuels en temps utile et sans délai.
- Assister le coordinateur du Programme à préparer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de travail du projet sur une base mensuelle.
- Travailler en collaboration avec le chargé de finance et de l'administration/logistique/sécurité afin de s'assurer que les activités du projet et les rapports sont mises en œuvre en temps opportun et en conformité avec le cadre logique du projet et les procédures IRC et du bailleur des fonds.
- Préparer des rapports réguliers sur les budgets et les dépenses en collaboration avec les finances, faire le suivi des dépenses et de proposer des mesures correctives si nécessaire.
- Travailler avec le coordinateur du Programme pour superviser la gestion de la subvention, y compris la mise en œuvre rapide des activités prévues et les dépenses appropriée des fonds.
- Veiller à ce que les rapports soient transmis à temps voulu.
- Assurer le renforcement des capacités communautaires et les activités de protection des enfants dans le neuf sites d'intervention du programme à Bangui
- Mobiliser l'appui du gouvernement, des ONG, et des intervenants communautaires.

Renforcement des capacités et formation :

- Identifier les besoins et concevoir un programme de renforcement des capacités des autorités et de la population locales dans des domaines clés du programme.
- Faire la formation et le cas échéant faire appel à une expertise externe.
- Veiller à que la politique de protection des enfants d'IRC soit respectée par le personnel du projet.

Suivi et évaluation :

- Mettre en place un système de suivi des activités
- Identifier les faiblesses des activités du Projet et proposer des solutions pour les renforcer
- Rédiger un rapport des activités mensuel selon le modèle défini avec le Coordinateur du programme, y compris les tableaux supplémentaires
- Faire parvenir de manière régulière un CR de réunions hebdomadaires au coordinateur du programme
- Effectuer une étude de base

- Assister le coordinateur du programme à développer un plan de suivi et d'évaluation en ligne avec les exigences de déclaration des bailleurs des fonds.
- Assister le coordinateur du programme à faciliter les évaluations internes et externes du projet, l'utilisation de ces possibilités ainsi que de susciter la réalisation des documents, les défis et possibilités d'apprentissage.
- Elaboration des rapports hebdomadaire.
- Superviser les activités de protection à base communautaire dans **les 9 sites d'intervention du programme**

Conformité

- Assurer la conformité avec les règles du bailleur des fonds et règlements IRC dans tous les domaines y compris la gestion financière, la tenue de dossiers, les achats
- Se conformer aux politiques et procédures de IRC en matière financière, de sécurité et de Protection des Enfants, gérées par le coordinateur du programme.
- Assurer que les reçus et les pièces justificatives sont fournis à l'Officier de Finance à Bangui, en conformité avec les exigences du bailleur des fonds et de IRC.

Participation communautaire dans les sites d'intervention du programme

- Assurer les relations entre le Projet et les autorités locales des zones d'interventions du Projet
- Assurer l'implication directe des communautés dans la mise en place des activités du Projet
- Assurer la représentativité d'IRC dans les zones d'intervention du Projet

Le développement du programme

- Participer à des évaluations sur le terrain.
- En collaboration avec coordinateur du programme, rédiger des propositions de projets.
- Faire liaison avec les bailleurs des fonds, si nécessaire.

Autres taches connexes

- Autres taches connexes pourront être rajoute par le coordinateur du programme.

Je soussignéconfirme avoir lu avec le coordinateur du programme mes différentes tâches et de les avoir compris. Mon évaluation concernant ma période de probation sera basée sur ces tâches à accomplir.

Signature :

Date :

Fait à Bangui le

OFFICIER DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporte au : Gestionnaire du programme

Coordonne : 13 Assistant officiers de protection

Lien avec : Equipe PAF –Bangui

Lieu d'affectation : Bangui, avec déplacement dans les différents sites des déplacés de mise en œuvre du projet.

Qualifications :

- Diplôme universitaire dans les sciences sociales, l'enseignement, la santé publique ou une discipline connexe ;
- Au minimum 2 ans d'expérience dans la mise en œuvre des projets d'urgence de la protection de l'enfance y compris le gestion de programmes de soutien aux enfants vulnérables ;
- Expérience préalable dans une ONG internationale ;
- Excellent compétence organisationnelle, interpersonnelle et communicationnelle ;
- Bon esprit d'équipe ;
- Excellente compétence informatique, entre autre en traitement de texte et avec le tableur de bases des données ;
- Qualité de leadership et volonté de faire preuve d'initiative

Responsabilités principales :

- **Supervision des activités du programme :** supervision du projet en collaboration avec le gestionnaire du programme pour s'assurer qu'il est mis en œuvre dans les meilleurs délais tout en respectant le budget.
- **Suivi et évaluation :** Assister le gestionnaire du programme à établir et entretenir des suivis et évaluation en conformité avec les exigences des donateurs et superviser les activités de protection dans 9 sites des déplacés à Bangui.
- **Conformité :** Veiller au respect des exigences des bailleurs des fonds et de l'organisation, y compris la politique de protection des enfants et le code conduite pour le personnel IRC et de tous ses partenaires associés (ONGs locale, consultants, journaliers, etc).

Tâches à accomplir :

Supervision des activités du programme :

- Superviser en collaboration avec le gestionnaire du programme la mise en œuvre des activités sur le terrain
- Superviser en collaboration avec le gestionnaire du programme l'équipe IRC
- Superviser en collaboration avec le gestionnaire du programme la planification mensuelle et trimestrielle des activités par volet
- Assurer le passage d'informations entre les équipes et le gestionnaire du programme

- Organiser et animer en collaboration avec le gestionnaire du programme une réunion hebdomadaire du staff
- Récolter les données provenant du terrain pour préparer des rapports narratifs hebdomadaires et mensuels en temps utile et sans délai.
- Assister le gestionnaire du programme à préparer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de travail du projet sur une base mensuelle.
- Veiller à ce que les rapports soient transmis à temps voulu.
- Supervision en collaboration avec le gestionnaire du programme des activités implémentées au sein des Espaces Amis d'Enfants.
- Produire des fiches de suivi et modules de travail et les documents nécessaires à la bonne implémentation des activités.
- Participer activement aux activités de l'équipe
- Donner un appui technique et opérationnel à l'équipe.
- Participer à des évaluations sur le terrain.

Suivi et évaluation :

- Mettre en place en collaboration avec le gestionnaire du programme un système de suivi des activités
- Identifier en collaboration avec le gestionnaire du programme les faiblesses des activités du Projet et proposer des solutions pour les renforcer
- Rédiger un rapport des activités mensuel selon le modèle défini avec le gestionnaire du programme et le coordinateur du programme, y compris les tableaux supplémentaires
- Faire parvenir de manière régulière un CR de réunions hebdomadaires au coordinateur du programme
- Assister le gestionnaire du programme à développer un plan de suivi et d'évaluation en ligne avec les exigences de déclaration des bailleurs des fonds.
- Assister le gestionnaire du programme à faciliter les évaluations internes et externes du projet, l'utilisation de ces possibilités ainsi que de susciter la réalisation des documents, les défis et possibilités d'apprentissage.
- Elaboration des rapports hebdomadaire.
- Superviser les activités de protection à base communautaire dans **les 9 sites d'intervention du programme**

Conformité

- Se conformer aux politiques et procédures de IRC en matière de Protection des Enfants, gérées par le gestionnaire du programme avec la supervision du coordinateur du programme.

Participation communautaire dans les sites d'intervention du programme

- Etablir les relations entre le Projet et les autorités locales des zones d'interventions du Projet
- Assurer l'implication directe des communautés dans la mise en place des activités du Projet

Autres taches connexes

- Autres taches connexes pourront être rajoute par le coordinateur du programme

Je soussignéconfirme avoir lu avec le coordinateur du programme mes différentes tâches et de les avoir compris. Mon évaluation concernant ma période de probation sera basée sur ces tâches à accomplir.

Signature :

Date :

Fait à Bangui le

ASSISTANT OFFICIER DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporte au : Officier de protection

Coordonne : volontaires présents sur les sites d'intervention du programme, représentants des communautés concernées

Lien avec : Equipe PAF –Bangui

Lieu d'affectation : Bangui, avec déplacement dans les différents sites des déplacés de mise en œuvre du projet.

Qualifications :

- Diplôme d'assistant/e sociale, d'enseignant/e ou autres disciplines connexes ;
- 1 - 2 ans d'expérience dans le domaine de la protection de l'enfance et de la gestion des espaces amis d'enfants ;
- Très bonne compréhension des besoins spécifiques des enfants, de l'éducation et de l'aspect genre ;
- Grand respect de la confidentialité des données ;
- Excellente compétence organisationnelle, interpersonnelle et communicationnelle ;
- Bon esprit d'équipe ;
- Expérience dans l'enseignement un plus

Responsabilités principales :

- **Gestion des activités aux espaces Amis d'Enfants :** gestion directe des activités au sein des Espaces Amis d'Enfants pour s'assurer de la bonne organisation de l'intervention.
- **Rapportage :** recueillir les données auprès des Espaces Amis d'Enfants pour permettre un bon rapportage.
- **Conformité :** respecter les exigences de l'organisation, y compris la politique de protection des enfants et le code de conduite pour le personnel IRC ainsi que le code de conduite pour les travailleurs au sein des Espaces Amis d'Enfants.

Tâches à accomplir :

Gestion des activités aux espaces Amis d'Enfants :

- Organiser les différentes activités des Espace Amis d'Enfants selon les directives de l'officier de protection.
- Enregistrer les enfants participants aux activités en utilisant les différentes fiches de travail à disposition.
- Promouvoir la participation active des enfants aux activités de l'Espace Amis d'Enfants en étant attentifs à leur comportement pour identifier les possible cas de vulnérabilité demandant un appui psychosocial et/ou un référencement pour une prise en charge adéquate.
- Mettre en place un plan de travail journalier et hebdomadaire en utilisant les fiches de travail à disposition.

- Impliquer les enfants ainsi que les familles et la population dans l'organisation des activités aux l'Espace Amis d'Enfants.
- Veiller au respect du code de conduite de la parte des enfants participant aux l'Espace Amis d'Enfants.
- Rappporter aux officiers de protection toute problématique et/ou difficultés rencontrées lors des activités pour en trouver une solution adéquate.

Reportage

- Récolter les données et les fournir à temps aux officiers de protection en vue de la préparation des rapports narratifs.
- Maintenir à jour la base des données pour éviter toute dispersion et/ou manque des données.
- Respecter la confidentialité des données sensibles recueillies.

Conformité

- Se conformer aux politiques et procédures de IRC en matière de Protection des Enfants
- Se conformer au code de conduite d'IRC ainsi que de l'Espace Amis des Enfants.

Autres taches connexes

- Autres taches connexes pourront être rajoute par le coordinateur du programme

Je soussignéconfirme avoir lu avec le coordinateur du programme mes différentes tâches et de les avoir compris. Mon évaluation concernant ma période de probation sera basée sur ces tâches à accomplir.

Signature :

Date :

Fait à Bangui le

TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE L'EDUCATION

EXEMPLE - SITE MONASTERE – BOY RABE

Dans un contexte de crise les enfants vivent les expériences traumatiques : les tueries, viols, pillages, exactions etc. En plus les enfants sont victimes de recrutement dans les groupes armés sur tous les garçons. Les filles sont victimes des viols et grossesses indésirables. Les activités d'éducation d'urgence envisagent une approche intégrée éducation/protection. L'éducation en situation d'urgence est un outil clé pour la protection des enfants en offrant un cadre sûr et protecteur et une routine qui apporte un sens de normalité important pour le bien-être psychosocial des enfants qui ont été soumis à des situations traumatiques et traumatisantes telles que le conflit, la catastrophe naturelle et le déplacement. Les activités des ETAPES consistent d'une approche intégrée éducation-protection visant à la fois :

La scolarisation de tous les enfants affectés par une crise en mettant un accent particulier sur l'identification et l'intégration de tous les enfants vulnérables (EVIs), et d'autres enfants qui n'ont pas été scolarisés ;

La protection des enfants à travers l'encadrement et l'organisation d'activités qui contribuent à leur bien-être psychosocial et au renforcement de la résilience vis-à-vis de différents risques spécifiques au contexte particulier ;

L'amélioration de la qualité de l'éducation à travers le renforcement des capacités des acteurs, la mise à disposition de matériels scolaires, didactiques et pédagogiques, l'amélioration des conditions d'enseignement d'apprentissage (cantines scolaires, jardins scolaires, etc.).

Le rôle de membres du comité de l'éducation *Les membres du comité de l'éducation consistent des parents, jeunes personnes ayant les compétences de comprendre et suivre les activités des ETAPES. Ces personnes ne font pas parties des encadreurs des ETAPES.*

1. Sensibilise les parents dans le site sur l'importance de l'éducation des enfants filles et garçons.
2. Encouragez les parents et les enfants à participer aux activités des ETAPES.
3. Recenser les enfants qui ne participent pas aux activités des ETAPES dans le site de déplacés.
4. Se renseigner sur les raisons pour lesquelles les enfants ne participent pas aux activités des ETAPES.
5. Chercher les solutions avec les parents et l'ONG qui s'en charge des ETAPES dans le site.
6. Coordonner les activités des ETAPES dans le site en collaboration avec l'ONG.
7. Suivi réguliers des activités des ETAPES : le programme, les enfants, enseignants, matériels.
8. Faire les rapports journaliers et hebdomadaires sur les activités des ETAPES dans le site.
9. Faciliter la collaboration entre JRS, les enseignants, ONGs, enfants et d'autres acteurs.

Annexe 5 – Outil d'évaluation de risques

| Niveau de préjudice | NIVEAU 1 : ENFANT SIGNIFICATIVEMENT OU PRESEMENT ATTEINT | NIVEAU 2 ENFANT ATTEINT; ENFANT VULNERABLE | NIVEAU 3 ENFANT EXPOSE A DES RISQUES DE SOUFFRANCES | NIVEAU 4 ENFANT QUI N'EST PLUS A RISQUE |
|------------------------------------|--|---|---|--|
| Réponse Nécessaire | Réponse urgente, et monitoring fréquent est nécessaire; une réponse dans les 24heures et un suivi deux fois par semaine sont recommandés. | Action et suivi sont nécessaires; une réponse dans les 3 jours et un suivi hebdomadaire sont recommandés. | Monitoring est nécessaire; une réponse dans les 7 jours et un suivi tous les quinze jours ou mensuel sont recommandés. L'enfant peut avoir été évaluée comme appartenant à un niveau 1 ou 2, sans facteurs de préjudices actuellement, mais un monitoring peut être nécessaire pour s'assurer que la situation continue de se stabiliser. Ceci inclut les cas vulnérables pour lesquels il faut plus de temps pour confirmer s'ils sont à risques ou non | Tous les facteurs potentiels de risques et de préjudices ont été supprimés, et il y a un réseau protecteur fort autour de l'enfant. Pas d'action supplémentaire est nécessaire et le cas peut être fermé. Considérez de mettre en place un système de monitoring externe, pour un nouveau référencement au CPU si les facteurs de risque et préjudices se représentaient. |
| Violence (abus physique) | Blessure sérieuse L'enfant ou le nouveau-né a été blessé dans un incident de violence conjugale L'enfant a essayé de se suicider | Chatiment corporel excessif Menace des blessures Comportement dangereux et imprudent L'enfant se fait du mal à soi-même. | Threats to injure Châtiment corporel occasionnel, qui ne cause pas de blessure à l'enfant. | Pas de violence présente (les facteurs causant le préjudice ont été résolus ou supprimés) La personne causant le préjudice n'est plus en contact avec l'enfant. |
| Abus (sexuel et émotionnel) | Tout contact sexuel entre un enfant et un a (ou la personne causant le préjudice a accès à l'enfant) | L'enfant est destiné à être marié. L'enfant a été sexuellement abusé | L'enfant est traité différemment de ces autres frères et sœurs et le | L'enfant et sa famille ont reçu de l'aide et il n'y a pas de facteurs de |

| | | | | |
|--|---|---|--|--|
| | L'enfant est dévalorisé, isolé, ou humilié d'une manière récurrente par un de ces responsables ou tuteurs | par le passé et n'a pas reçu de soutien L'approche des responsables/parents ou tuteurs envers l'enfant est nocive (dévalorisation, isolation ou humiliation occasionnelles) | parent est négatif envers l'enfant | préjudice sexuel présents. Les facteurs causant le préjudice émotionnel ont été solutionnés (les parents ont reçu un soutien) La personne causant le préjudice n'a plus contact avec l'enfant. |
| Négligence | Blessures sérieuses et maladies dues à la négligence (malnutrition sans facteurs causals apparents) | Manque de surveillance. Prise en charge basique inadéquate. Incapacité de protéger. L'enfant est souvent laissé seul ou doit effectuer des tâches qui sont au-delà de ses capacités inhérentes à son développement. | Responsables ou les tuteurs sont distants émotionnellement | Les besoins basiques de l'enfant sont couverts. |
| Exploitation | L'enfant est engagé dans une des pires formes de travail des enfants (PFTE) | Enfant trop jeune forcé à travailler. | Les parents menacent d'envoyer l'enfant travailler. | L'enfant ne travaille plus. |
| Détresse psychosociale (les parents ne s'en sortent pas, ou ne sont pas protecteurs, et /ou aucun service n'est donné) | L'enfant a essayé de se suicider. L'enfant s'engage dans des comportements à très hauts risques. L'enfant a arrêté de parler/communiquer. La perception de la réalité de l'enfant est affectée. L'enfant a des comportements très violents. | Les compétences sociales de l'enfant, sa capacité à prendre soin de lui et l'engagement à l'assistance scolaire sont significativement détériorés L'enfant utilise des drogues et/ou boit de l'alcool. L'enfant montre des signes fréquents d'absence. L'enfant vit des flash-backs liés au stress. L'enfant fait ses besoins au lit/ est incontinent. L'enfant pleure souvent et/ou est triste. L'enfant ressent des peurs intenses et inespérées, des | L'enfant est triste et en retrait L'enfant montre des signes de colère. | Le bien-être psychosocial de l'enfant est restauré; l'enfant est impliqué dans de nombreuses activités et ne présente pas de signes inquiétants à niveau de la conduite |

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| | | <p>phobies et de l'anxiété</p> <p>L'enfant présente des troubles du sommeil et de la concentration</p> <p>L'enfant se comporte comme s'il était plus jeune que son âge subitement.</p> <p>L'enfant s'auto mutilé.</p> | | |
| <p>Enfants très vulnérables</p> <p>ENA/ES</p> | <p>Enfant non-accompagné de moins de 12 ans</p> <p>Enfant séparé de moins de 5 ans avec des tuteurs qui lui été inconnu précédemment</p> <p>ENA/ES avec des facteurs de préjudice de niveau 2</p> | <p>Enfant non-accompagné d'entre 12 et 17 ans</p> <p>Enfant séparé de moins de 12 ans avec des tuteurs qui lui été inconnu précédemment</p> <p>Enfant chef de foyer ENA/ES fille dans un foyer masculin</p> | <p>ENA/Es qui ont eu une évaluation de leur intérêt supérieur, qui ont des tuteurs et dont les besoins sont couverts.</p> | <p>L'enfant est correctement pris en charge et la situation a été suivie durant plusieurs semaines sans qu'aucun problème ne soit diagnostiqué</p> |
| <p>Enfant précédemment associé avec forces ou groupes armés ou à risque de le devenir</p> | <p>Enfant a risque d'être nouvellement recruté par des groupes ou forces armées</p> | <p>Enfant non intégré dans la communauté et sans prise en charge adéquate</p> <p>Enfant précédemment associé avec forces ou groupes armés et sans soutien ni services.</p> | <p>Enfant précédemment associé avec forces ou groupes armés mais accédant a des services et se trouvant dans un environnement familial sécuritaire.</p> | <p>L'enfant est adéquatement pris en charge et il n'y a pas de facteurs de vulnérabilité et de préjudice</p> |
| <p>Grossesse adolescente /enfant parent</p> | <p>Filles adolescentes enceintes</p> <p>Enfant parent avec des facteurs de préjudice de niveau 2</p> <p>Grossesse adolescente non accompagnée</p> | <p>Grossesse adolescente/enfant parent en détresse psychosociale et en difficulté avec la communauté et la famille ou recevant peu de soutien</p> | <p>Grossesse adolescente/enfant parent avec soutien familial</p> | <p>Grossesse adolescente/enfant parent avec un soutien important de la part de la famille et des différents réseaux</p> |
| <p>Enfant présentant des handicaps ou</p> | <p>Enfant de moins de 5 ans avec des facteurs de préjudice de niveau 2</p> | <p>L'enfant et la famille n'accèdent pas au soutien dont ils auraient besoin et sont isolés de la communauté</p> | | <p>Enfant avec des handicaps ou</p> |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| malade chronique | | | Enfant avec des handicaps ou chroniquement malade, avec des comportements difficiles. | chroniquement malade mais qui reçoit un soutien important de sa famille. L'enfant et la famille accèdent à tous les services et le soutien dont ils ont besoin |
| Violence domestique présente dans le foyer | <p>Enfant de moins de 5 ans</p> <p>Enfant témoin de violence domestique et exposé à des facteurs de risques et de préjudices de niveau 2</p> <p>Blessures significatives du parent souffrant la violence domestique</p> | L'enfant présente une détresse émotionnelle et des difficultés à apprendre et à sociabiliser | Il y a eu des disputes et de la violence sporadiques, mais l'enfant a plus de 15 ans et a des réseaux de soutien | <p>Pas de violence présente (facteurs causant le préjudice ont été solutionnés ou supprimés)</p> <p>La personne causant le préjudice n'a plus contact avec l'enfant.</p> |

Annexe 6 – Checklist

Espaces Amis des Enfants République Centre Africaine

Standards et Principes Minimales

Un Espace Ami des Enfants est un endroit où :

- L'avis des enfants est pris en compte et favorisé
- La paix et la tolérance sont centrales
- L'égalité des genres et les différences sont acceptées
- Tous y ont accès et où l'inclusion est pro activement construite
- Tous sont en sécurité
- Les enfants peuvent jouer, apprendre et exprimer leurs opinions et émotions
- Les enfants peuvent recevoir un psychosocial de base
- Des compétences de vie sont apprises
- Les normes positives de la communauté sont renforcés

| Standards et Principes | Oui | Non | Action et ou commentaire |
|---|-----|-----|--------------------------|
| Politiques et Procedure | | | |
| La politique de Protection de l'Enfant est affiché et signé par les équipes. La notion de do « No Harm » y est aussi abordé. | | | |
| Le code de conduite de l'EAE est affiché en mots que les enfants comprennent et ou en images | | | |
| Les Règles de l'EAE sont développé avec et par les enfants | | | |
| Les différents types/options de référencement sont affichés selon les situations : santé, nutrition, éducation et support psychosocial notamment pour les survivants de violence sexuelle | | | |
| Une affiche spécifiant la politique de discipline positive et non violente | | | |
| Une carte des risques un plan d'action / des solutions sont affiché | | | |
| Des messages de Protection de l'Enfance que les enfants comprennent sont affichés | | | |
| Coordination | | | |
| Le référencement avec les prestataires de services fonctionne | | | |
| Une coordination et collaboration avec l'éducation se fait. | | | |
| Les personnes responsables participent aux reunions de cluster | | | |
| Un mécanisme d'écoute existe afin de faire parvenir l'avis des enfants dans ces forums, par ex. Cluster Protection de l'Enfance | | | |

| Standards et Principes | Oui | Non | Action et ou commentaire |
|---|------------|------------|---------------------------------|
| Participation des enfants | | | |
| L'inclusion des enfants est réelle : tous les enfants ont accès aux activités ou bien celles-ci sont rendu accessible a eux/elles. | | | |
| Les enfants savent à qui parler en cas de problèmes de protection ou des membres des EAE | | | |
| Les enfants participent à la sélection et organisation des activités | | | |
| Une stratégie de sortie et de transition a été discutée avec les enfants | | | |
| Participation de la communauté | | | |
| Des groupes /membres communautaires sont identifiés pour le fonctionnement de l'EAE et la protection des enfants | | | |
| Une évaluation de la protection de l'enfance de la communauté a été faite (en lien avec la cartographie des risques) | | | |
| Des sensibilisations et des discussions communautaires ont lieux sur divers sujets de la protection de l'enfance | | | |
| Une strategie de sortie et de transition a ete discuté avec les enfants | | | |
| Facilities | | | |
| L'EAE est protégé d'une clôture ou analogue | | | |
| L'espace est secure et spacieux | | | |
| Il y des latrines séparés pour fille garçons ou système analogue | | | |
| Il y a des espaces d'ombre | | | |
| Equipement & resources | | | |
| Le matériel est en bonne condition | | | |
| Le matériel est culturellement approprié | | | |
| Le matériel est adéquat pour les différentes tranches d'age et genre | | | |
| Les dessins et autres productions des activités des enfants sont disponible et ou visibles | | | |
| Il y a un système en place pour l'achat du matériel (feuille de commande) | | | |
| Activités | | | |
| L'horaire des activités inclus diverses activités notamment: récréatives ; psychosociales ; éducatives ; socio-culturelles ; physiques ; de sensibilisation | | | |

| Standards et Principes | Oui | Non | Action et ou commentaire |
|---|------------|------------|---------------------------------|
| Les activités sont adaptées aux enfants avec des besoins spéciaux | | | |
| Des activités pour les enfants de 0-5 | | | |
| Des activités pour les enfants de 5-12 | | | |
| Des activités pour les enfants de 12-18 | | | |
| Des activités sur les bonnes habitudes d'hygiène physiques et sexuelles | | | |
| Des activités sur le "peace building" le "vivre ensemble" | | | |
| Equipes et Ressources Humaines | | | |
| Parité hommes / femmes dans les équipes | | | |
| Nombre enfants par adultes <ul style="list-style-type: none"> • 2-4 ans : 15 enfants pour 2 adultes • 5-9 ans : 20 enfants pour 2 adultes • 10-12 ans : 25 enfants pour 2 adultes • 13-18 ans : 30 enfants pour 2 adultes | | | |
| Les animateurs connaissent le nom des enfants | | | |
| Les staffs ont un contrat clarifiant leurs termes de référence, leur salaire et conditions d'emplois. Ces contrats sont documentés et disponible | | | |
| Une enquête sur la probité des staffs a été faite | | | |
| Une structure organisationnel existe (par ex. une superviseuse pour un nombre X de staffs etc.) | | | |
| Les besoins en développement de capacité sont listés et un plan de formation mise en place | | | |
| Eau, Santé & Hygiene | | | |
| Les lieux sont maintenu propres, des poubelles disponibles etc. | | | |
| De l'eau et du savon sont disponible pour se laver les mains | | | |
| Un kit premier soin est disponible et une personne toujours sur place formé pour prodiguer le secours | | | |
| Inclusion et Protection de l'Enfance | | | |
| Des activités et visites mobiles sont effectuées, les enfants les plus vulnérables bénéficient d'activités | | | |
| Les enfants Séparés et ou non accompagnés sont enregistrés | | | |
| Un point focal protection est identifié de préférence choisi par les enfants | | | |

| Standards et Principes | Oui | Non | Action et ou commentaire |
|---|------------|------------|---------------------------------|
| L'enregistrement des enfants à risques ou vulnérable sont enregistrés (Es et Groupes Armés, mères seules etc.) | | | |
| Un point d'écoute existe ou un mécanisme analogue avec une personne formé pour l'assumer avec responsabilité et diligence | | | |
| La confidentialité des informations est assurée | | | |
| Suivi, Evaluation & Redevabilité | | | |
| L'avis des enfants et communautés est pris en compte concernant les succès et les difficultés et inadéquations du EAE | | | |
| Des indicateurs pour le bon déroulement des activités sont en place, ceux-ci doivent pouvoir mesurer le programme ET le bien être des enfants | | | |
| La presence des enfants est noté à chaque fois | | | |
| Un rapport hebdomadaire d'activité (quantitatif et narratif) est partagé avec le Sous Cluster Protection de l'Enfance | | | |
| Commentaires Additionnels | | | |
| | | | |

Références

Cluster Education global, Groupe de Travail Protection de l'Enfant RDC « Les Eapaces Amis d'Enfants – Lignes Directrices »

Child Protection Sub-Sector, 2011, « Minimum Standards for Child Friendly Spaces and Children's Centres » Sudan Final.

Save the Children, 2008, « Les Espaces Amis de Enfants en Situation d'Urgence : Manuel destiné au Personnel de Save the Children »

UNICEF, Guide Pratique pour la Mise en Place d'Espaces Amies de Enfants »

Terre des Hommes, « Politique de Protection de l'Enfant »

Keeping Children Safe, «Comment Mettre en Œuvre la Norme » Outil 1 et outil 2